

› Droit administratif – Approfondissement

Objectifs

- Expliquer l'évolution du droit administratif et la tendance à sa contractualisation.
- Intégrer les caractéristiques essentielles du droit administratif dérogoires au droit commun et les appliquer dans des exemples relatifs aux moyens d'action de l'Administration (acte administratif, personnel de l'Administration et biens de l'Administration).
- Distinguer les régimes de responsabilité civile ou pénale de l'Administration et de ses agents et les appliquer à des cas concrets.
- Identifier les motivations matérielle et formelle d'actes administratifs, les analyser et, le cas échéant, les rendre conformes aux prescriptions légales pour conserver une sécurité juridique de l'action administrative.

Connaissances préalables

2 → des connaissances approfondies dans la matière sont recommandées.

Cours conseillé.s au préalable :

Droit public et droit privé.

Volume horaire

20 heures.

Type de cours

Cours dispensés en soirée.

Agrément

Formation agréée de base, nécessitant la réussite de l'examen.



Gestionnaires de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505

Sylvie Manette
+32 (65) 342 506

Vanessa Iserbyt
+32 (65) 342 515

hfea.cellulergb
@hainaut.be

